Province de Québec District d'Abitibi Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 3 avril 2017 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

> Mme Lucie Bélanger Conseillère siège no 2 M. François Cloutier Conseiller siège no 5 M. Donald Dubé Conseiller siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Conseiller Absents M. Kim Bégin-Cossette siège no 1 Mme Louise Bégin Conseillère siège no 3

Siège vacant siège no 4

Aucune présence.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017
- 2. États financiers février 2017
- 5. Dépenses
- 6. Correspondances
 - 6.1 Versement TECQ 75 384 \$
 - 6.2 Fin du mandat Denise (décision de la Commission municipale)
 6.3 Appui et résolution « Proiet Extension Malartie »
 - Appui et résolution « Projet Extension Malartic »

 - 6.4 Résolution MRCAO pour internet haute vitesse
 6.5 Résolution pour le maintien des recours référendaires des citoyens
 - 6.6 Campagne sauvons Postes Canada6.7 Schéma d'aménagement et de déve
 - Schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur
 - 6.8 Demande de lotissement

7. Période de questions

- 8. Comptabilité & employés
 - Facture groupement forestier 55 865.50\$ + taxes
 - 8.2 Formation nouvelles normes et pratiques TPS/TVQ municipal 86.23
 - 8.3 Adhésion RQVVS 35 \$
 - 8.4 Modification contrat de travail sur la rémunération des congés fériés
 - 8.5 Encombrants 2017 dates à déterminer et médias poste pour informer
 - 8.6 CREAT renouvellement de l'adhésion 2017-2018, 50\$
 - Remboursement taxes Canada Trust (trop payé) 81.78 \$ 8.7
 - 2e versement MRCAO quotes-parts 4 874,04 \$ 8.8
 - 8.9 2e versement entente incendie 6 615 \$
 - 8.10 CSST
 - 8.11 Club Nautique
 - 8.12 Abonnement Conseil Patrimoine religieux 100,00\$
- **Chemins** 9.
- 10. **Divers**
 - 10.1 Demande programme de subvention pour couches lavables
- Dates prochaines réunion

Séance de travail

Séance du conseil

- 12. <u>Période de questions</u>
- Fermeture de l'assemblée

2017-04-076 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE

l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.



N° de résolution ou annotation

2017-04-077

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 6 mars soit accepté tel que présenté au Conseil;

ADOPTÉ.

4. États financiers février 2017

Des revenus de 131 784.15 \$ et des dépenses de 17 133.05 \$ ont été enregistrés pour Février pour un solde au livre au 28 février de 172 920.64 \$.

5. Dépenses

2017-04-078

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2017, les dépenses suivantes :

les salaires des employés : 4 333.27\$ la rémunération des élus : 1 564.53\$ les dépenses faites par paiements préautorisés : 2 412.63\$ les dépenses de janvier à payer en février 11 582.35\$

le tout représentant un total de 19 174.35\$ la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Versement TECO 75 384 \$

La directrice générale a informé le conseil que le versement de la TECQ au montant de 75 384 \$ a été reçu.

6.2 Fin du mandat Denise (décision de la Commission municipale)

La directrice générale a informé le conseil que la Commission municipale a mis fin au mandat de Mme Denise Jolin, conseillère no 4, puisqu'elle a été absente à plus de 3 réunions consécutives.

6.3 Appui et résolution « Projet Extension Malartic »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté la résolution numéro

2017-03-104 le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU' il y a acceptabilité sociale à Malartic quant à la

réalisation du Projet d'extension de la Mine

Canadian Malartic (MCM);

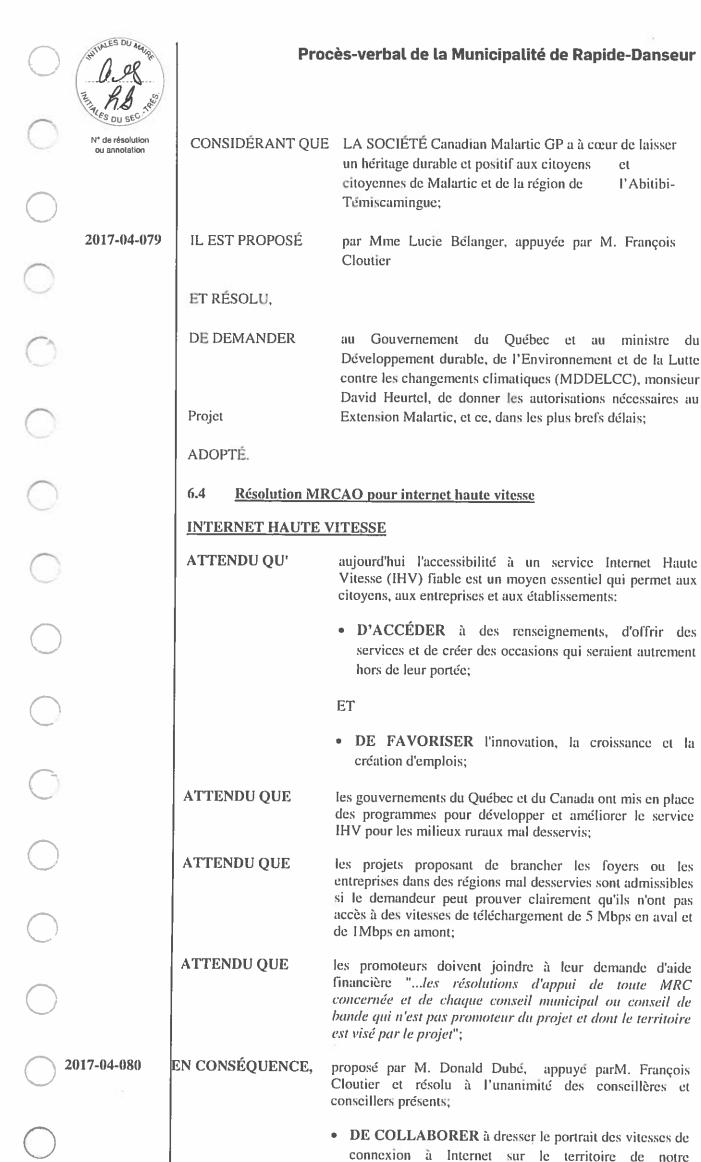
CONSIDÉRANT QU' une telle extension de la mine actuelle permettra

d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT OUE le report des travaux de construction du Projet

extension de la Mine Canadian Malartic en 2018 aurait des conséquences économiques et sociales considérables pour la collectivité malarticoise et de

la région de l'Abitibi- Témiscamingue;



ЕТ

municipalité;



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

• D'APPUYER les initiatives visant à desservir l'ensemble du territoire de notre municipalité en Internet haute vitesse.

ADOPTÉ.

CONSIDÉRANT

CONSIDERANT

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT

CONSIDERANT

Résolution pour le maintien des recours référendaires des citoyens

PRISE DE POSITION FERME DU CONSEIL EN FAVEUR DU DROIT DÉMOCRATIQUE DES CITOYENS DE REQUÉRIR UN RÉFÉRENDUM LORSQU'ILS LE JUGENT NÉCESSAIRE DANS LE CADRE ACTUELLEMENT DÉFINI PAR LA LOI ET ENGAGEMENT À CONTINUER LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLIQUES DANS LES JOURNAUX LOCAUX.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rapide-Danseur est localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada;

CONSIDÉRANT que dans l'histoire de la vie démocratique de la municipalité de Rapide-Danseur, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions;

> que les conseils de la municipalité de Rapide-Danseur ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimées par leurs citoyens, que ce soit... au dépanneur, sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autres;

> les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi;

que Le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projet des citoyens;

que la nouvelle orientation qui donné en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publique dans les journaux locaux;

que les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet;

CONSIDÉRANT que le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$ de gré à gré;

> que le conseil de ville considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil:

CONSIDÉRANT le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux;

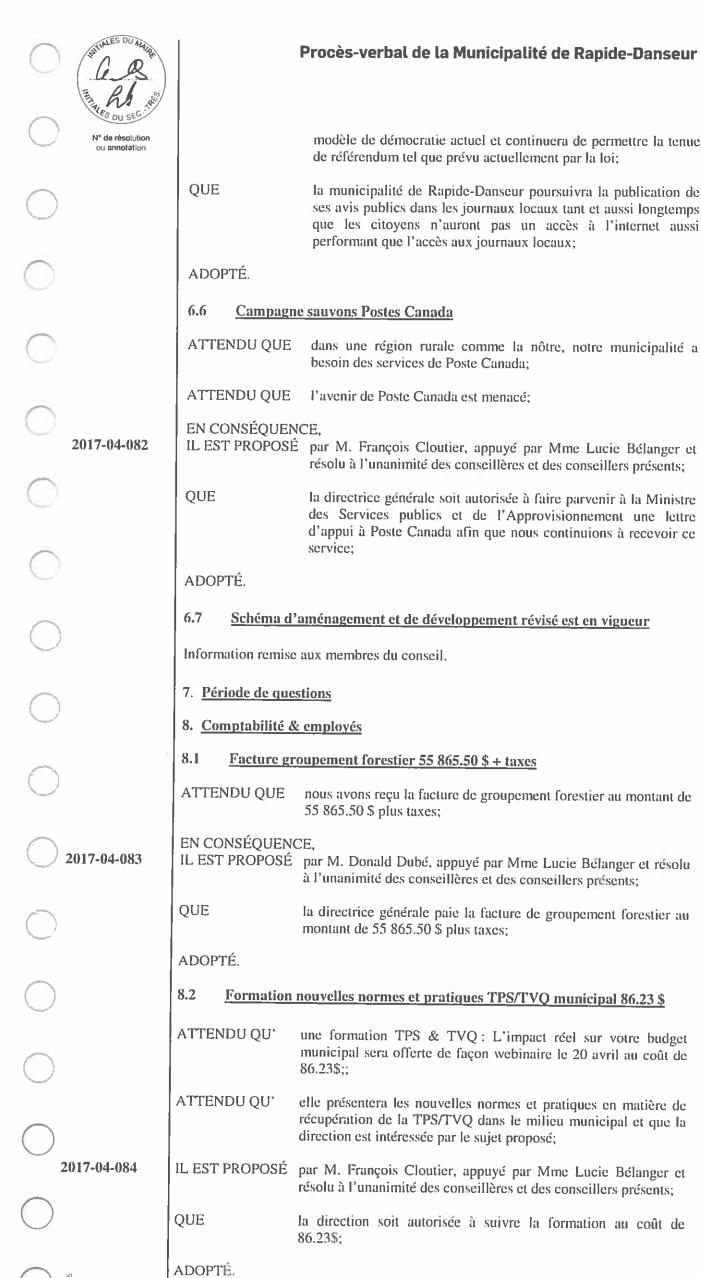
EN CONSÉQUENCE.

QUE

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent;

> le Conseil municipal de la municipalité de Rapide-Danseur décrète par la présente que la ville continuera à appliquer le

2017-04-081



PLS 4328-102016



2017-04-089

2017-04-090

2017-04-091

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE

le renouvellement de l'abonnement avec le CREAT soit fait au coût de 50\$;

ADOPTÉ.

8.7 Remboursement taxes Canada Trust (trop payé) 81.78 \$

ATTENDU QUE Trust Canada a fait parvenir le 1er versement des taxes pour un

de ses clients;

ATTENDU QUE Trust Canada a calculé la taxation supplémentaire en plus des

taxes annuelles:

ATTENDU QUE le montant de la taxation supplémentaire était ajouté au 1er

versement des taxes annuelles donc la banque a fait un

versement plus élevé que nécessaire;

ATTENDU QUE la banque a demandé à ce que le montant en surplus lui soit

retourné;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mmc Lucie Bélanger, et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale retourne à la banque le montant reçu en

surplus du 1^{er} versement des taxes municipales de son client;

ADOPTÉ.

8.8 2° versement MRCAO quotes-part 4 874.04 \$

ATTENDU QUE le 2^e versement à la MRCAO pour la quote-part est dû le 30 avril

2016 au montant de 4 874.04 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. François Cloutier, et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire parvenir le 2e

versement au montant de 4 874.04 \$\$ à la MRCAO pour les

quotes-parts;

ADOPTÉ.

8.9 <u>2^e versement entente incendie</u>

ATTENDU QUE le 2^e versement à la Ville de Duparquet pour le service incendie

est dû le 30 avril 2017 au montant de 6 615\$, ce qui représente

30 % du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Lucie Bélanger et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire parvenir le 2e

versement au montant de 6 615\$ à la Ville de Duparquet;

ADOPTÉ.

HITTALES DU MAIR Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur 8.10 <u>CSST</u> ou annotation 0000 nous devons payer une ouverture de dossier à la CSST à chaque ATTENDU QUE année au coût de 65.00\$; nous avons aussi une différence sur le calcul des salaires de ATTENDU QUE 21.06\$ EN CONSÉQUENCE, 2017-04-092 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents; QUE les coûts de dossier et différence pour l'année 2016 soient payés à la CSST; ADOPTÉ. 8.11 Club nautique 2017-04-093 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents; QUE le renouvellement de l'adhésion au Club nautique soit fait au montant de 30 \$ et de nommer M. François Cloutier comme représentant; ADOPTÉ. 8.12 Abonnement Conseil Patrimoine religieux 100,00 \$ IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par M. François Cloutier et 2017-04-094 résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents; QUE le renouvellement de l'abonnement au Conseil Patrimoine religieux soit fait au coût de 100\$; ADOPTÉ. 9. Chemins 10.Divers 10.1 <u>Demande programme de subvention pour couches lavables</u> ATTENDU QU' une résidente a demandé s'il existait un programme à la municipalité pour aider les parents à se procurer des couches lavables; EN CONSÉQUENCE. IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. François Cloutier et 2017-04-095 résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents; QUE la municipalité accorde 100 \$ à chaque résident qui fait la demande d'aide pour l'achat de couches lavables; ADOPTÉ. 10.2 Paiement luminaire et réparation Mario Roy



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. François Cloutier et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture des

reparations de M. Roy Électrique au montant de 567.92 \$

QUE lors de la réception de la facture pour la lumière DEL, la

directrice générale soit autorisée à la payer;

ADOPTÉ.

11. Dates prochaines réunion

Séance de travail 27 avril 2017

Séance du conseil 1^{er} mai 2017

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

2017-04-097 Mme Lucie Bélanger propose la fermeture l'assemblée. Il est 20 h 30.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel, directrice générale sec-très,